

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MARS 2019

Le 18 mars deux mille-dix-neuf à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 13 (arrivée de Monsieur Régis BONNEAU à 19h25)

Nombre de votants : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	FEILLEUX Christelle	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
ROBIN Robert		

Absent : Monsieur LAIDET Michel,

Procuration : Monsieur LAIDET Michel donne procuration à M. RULLIER Jean-Jacques.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2019: 13 POUR

Approbation de l'ordre du jour : 13 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 19h15.

1. Délibérations à voter

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame GIZOLME la perceptrice, il présente aux élus le Compte de Gestion du budget principal. Il explique que la comptabilité de la commune est saine. Elle se situe au niveau des meilleurs par strate de population.

1.1 Affectation du résultat 2018 budget principal

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent de 186 381.92 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 135 666.55 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 157 659.89 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit de 72 301.13 €

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2018 pour le budget primitif.

Arrivé de Monsieur Régis BONNEAU à 19h25.

1.2 Affectation du résultat 2018 budget annexe Les Rives de la Seugne

Monsieur le Maire résume l'affectation du résultat 2018 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : 0 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : déficit de 18 233.94 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit de 93 705.34 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2018 pour le budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.3 Affectation du résultat 2018 budget annexe Lotissement Les Frênes

Monsieur le Maire résume l'affectation du résultat 2018 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : - 12 899.86 € (versement de l'excédent des budgets annexes)

Résultat de l'exercice au 31/12/2018 : - 24 937.70 € (versement au budget principal : 12 899.86 section fonctionnement et 12 037.84 section d'investissement)

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 0 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 0 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2018 pour le budget annexe Lotissement Les Frênes.

1.4 Compte Administratif 2018 budget principal

Président de séance pour le compte administratif : Monsieur FORT Claude

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances expose aux élus le compte administratif 2018 de la commune de Saint Léger.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget primitif 2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser
Dépenses	1 037 711 €	738 663.90 €	210 558.42 €
Recettes	1 037 711 €	392 255.73 €	147 193.00 €
Fonctionnement	Budget primitif 2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser
Dépenses	651 011 €	444 320.81 €	-----
Recettes	651 011 €	630 702.73 €	-----

Reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement + 106 944.52 €

Résultat reporté investissement + 274 107.04 €

Restes à réaliser de l'année 2018 :

Recettes : 147 193.00 €

Dépenses : 210 558.42 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 est de

En section de fonctionnement : 157 659.89 €

En section d'investissement : 135 666.55 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h47).

Monsieur FORT Claude, Adjoint au Maire, demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h55).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2018 de la commune de Saint Léger.

1.5 Compte Administratif 2018 budget annexe Les Rives de La Seugne

Président de séance pour le compte administratif : Monsieur FORT Claude.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances expose aux élus le compte administratif 2018 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget 2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser
Dépenses	225 008.58 €	1 251.24 €	-----
Recettes	225 008.58 €	31 293.24 €	-----
Fonctionnement	Budget 2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser
Dépenses	283 434 €	31 293.24 €	-----
Recettes	283 434 €	31 293.24 €	-----

Reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement - 18 233.94 €

Résultat reporté investissement - 123 747.34 €

Restes à réaliser de l'année 2018:

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 est de

En section de fonctionnement : - 18 233.94 €

En section d'investissement : - 93 705.34 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h47).

Monsieur FORT, Adjoint au Maire, demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h55).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2018 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.6 Compte Administratif 2018 budget annexe Lotissement Les Frênes

Président de séance pour le compte administratif : Monsieur FORT Claude.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances expose aux élus le compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement Les Frênes.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget 2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser
Dépenses	12 050 €	12 050.00 €	-----
Recettes	12 050 €	12.16 €	-----
Fonctionnement	Budget 2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser
Dépenses	12 899.86 €	12 899.86 €	-----
Recettes	12 899.86 €	0 €	-----

Reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement + 12 899.86 €

Résultat reporté investissement + 12 037.84€

Restes à réaliser de l'année 2018 :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 est de

En section de fonctionnement : 0 €

En section d'investissement : 0 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h47).

Monsieur FORT, Adjoint au Maire, demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h55).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2018 du budget annexe Lotissement Les Frênes.

Reprise de la Présidence par M. le Maire.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour avoir confirmé la bonne gestion de la commune.

1.7 Budget principal de la commune 2019

Madame METREAUD Christine présente la proposition du budget principal 2018 de la commune.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2019	Restes à réaliser 2018
Dépenses	710 520 €	-----
Recettes	710 520 €	-----
Investissement	Budget 2019	Restes à réaliser 2018
Dépenses	484 041.58 €	210 558.42 €
Recettes	547 407 €	147 193 €
TOTAL INVESTISSEMENT équilibré Dépenses et recettes : 694 600€		

Détails des dépenses d'investissement : Opérations d'équipement 2019 :

Opérations	Propositions 2019	Restes à réaliser 2018	TOTAL BUDGET 2019
144 – Sécurité routière	11 000 €	-----	11 000 €
145 – Plateforme poubelles	10 100 €	-----	10 100 €
229 – Bâtiment technique - atelier	-----	87 450 €	87 450 €
230 - Voirie	75 000 €	9 800 €	84 800 €
234 – Bâtiments communaux	4 020 €	1 250 €	5 270 €
235 – Achats matériels	7 700 €	1 800 €	9 500 €
236 - Cimetière	-----	3 000 €	3 000 €

240 – Abri des pèlerins	-----	1 550 €	1 550 €
241 – Accessibilité salle annexe	-----	3 700 €	3 700 €
242 – Réserve foncière	45 659.07 €	2 600 €	48 259.07 €
243 – EP Chemin vert	-----	300 €	300 €
244 – Génie Civil	-----	117.26 €	117.26 €
245 – Eclairage Public	-----	5 771.16	5 771.16 €
246 – Logement Lijardière	47 000 €	-----	47 000 €
247 – Square André Chauraud	-----	88 000 €	88 000 €
249 – Travaux Mairie	20 000 €	-----	20 000 €
250 – Traverse le Peu	5 300 €	-----	5 300 €
251 – Protection incendie	4 800 €	-----	4 800 €
252 – EP Chemin des 3 Moulins	280 €	-----	280 €
253 – Clôture Terrain Annexe	2 500 €	-----	2 500 €
254 – Tracteur Deutz 4070E	32 000 €	-----	32 000 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le budget principal 2019 de la commune.

1.8 Budget 2019 budget annexe Les Rives de la Seugne

Madame METREAUD, présente la proposition du budget 2019 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2019
Dépenses	253 382.34 €
Recettes	253 382.34 €
Investissement	Budget 2019
Dépenses	194 966.58 €
Recettes	194 966.58 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le budget principal 2019 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.9 Taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose aux élus de conserver les taux d'imposition de l'année 2018.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 17.96 %
- Taxe Foncière bâti = 16.50 %
- Taxe Foncière non bâti = 35.48 %
- CFE: 20.81 %

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

1.10 Amortissements 2019

Madame METREAUD Christine informe l'assemblée délibérante, qu'il est nécessaire de délibérer sur l'amortissement de la subvention versée au Département pour les travaux de voirie de la RD232E2 et 234 sur 5 années à compter de 2019.

La dépense sera imputée au compte 6811 et la recette au compte 2804132.

Participation aux travaux de voirie par an

Dépenses	Recettes
Mandat compte 6811 : 1 300.00 €	Titre compte 2804132 : 1 300.00 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de procéder aux amortissements susmentionnés.

1.11 ATEL – L'Association Travail Environnement Local – Chantier d'insertion

Pour rappel, la commune perçoit la somme de 2500€ HT soit 3 000€ TTC tous les ans pour entretenir les délaissés de la centrale photovoltaïque.

ATEL propose un tarif horaire préférentiel de 8.90€ au lieu de 14€ à condition de leur verser une subvention équivalente à 1 €/habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Accepte de verser une subvention de 1€/habitant sur l'article 6574 afin de bénéficier du tarif préférentiel de 8.90 € de l'heure par salarié.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Informations et Questions diverses

- Inauguration du Bâtiment Technique :

Monsieur BONNEAU demande s'il y aura une inauguration du bâtiment technique.

Monsieur le Maire répond que beaucoup de réalisations devraient être inaugurées.

Monsieur DEFOULOUNOUX pense que celle-ci sera organisée en juin 2019.

- Élections Européennes :

Madame FEILLEUX annonce qu'elle ne sera pas présente pour les élections Européennes.

Madame BOUDEAUD présente qu'il en est de même pour elle.

Monsieur BONNEAU, normalement, ne devrait pas être présent.

- Candélabre :

Monsieur BONNEAU alerte le conseil à propos du candélabre situé au Coudrat parce qu'il ne fonctionne pas et n'a jamais fonctionné. Il est nécessaire de contacter de nouveau le SDEER.

Fin de séance : 21h57

La secrétaire de séance,
Madame Christine METREAUD

Le Maire,
Monsieur Michel GENEAU